



Direction Support à l'Exploitation

Département Support Viabilité
Gestion Trafic

**Ministère de l'Environnement, de l'Energie et
de la Mer
Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de
transport Terrestre
A l'attention de M. le Directeur Claude AZAM
Tour Pascal B**

V/Réf. : Votre courrier du 18/10/16
Affaire suivie par Eric Schoenhenz

92055 La Défense cedex

N/Réf. : JLP/CL/AQ/14-16
Affaire suivie par Jean-Luc Pierrepont
Tél : 03.44.63.63.11
Courriel : jean-luc.pierrepont@sanef.com

Senlis, le **15 DEC. 2016**

Objet : Rapport de l'accident du 13 février 2015 sur l'autoroute A1 à Roberval (60)

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis par courrier en date du 18 octobre 2016, le rapport du BEATT relatif à l'accident survenu le 13 février 2015 sur l'autoroute A1.

Dans ce rapport, deux recommandations sont adressées à Sanef concernant les consignes à destination des opérateurs d'une part (recommandation R1) et notre système à l'exploitation d'autre part (recommandation R2).

Concernant votre première recommandation, les consignes ont été précisées de sorte que les véhicules immobilisés sur des sections où la bande d'arrêt d'urgence est réduite ou absente soient systématiquement considérés comme présentant une gêne à la circulation.

Concernant votre seconde recommandation, nous avons également engagé les développements informatiques nécessaires pour que notre système d'aide à l'exploitation (SAE Sextan) évolue dans le même sens de façon automatique. La mise en production de cette version est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Directeur de l'Exploitation



Arnaud Quémard